



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES

**DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR AU COMITÉ DES MESURES
SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES**

Révision

Le présent document énumère les organisations internationales intergouvernementales qui ont demandé le statut d'observateur au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires.¹

**1 ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES AYANT LE STATUT
D'OBSERVATEUR SUR UNE BASE RÉGULIÈRE**

Banque mondiale*
Centre du commerce international (ITC)
Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius (Codex)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Convention internationale pour la protection des végétaux de la FAO (CIPV)
Fonds monétaire international (FMI)*
Organisation internationale de normalisation (ISO)
Organisation mondiale de la santé (OMS)
Organisation mondiale de la santé animale (OIE)
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

**2 ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES AYANT LE STATUT
D'OBSERVATEUR SUR UNE BASE AD HOC (RÉUNION PAR RÉUNION)**

Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments (CAHFSA)
Association européenne de libre-échange (AELE)
Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC)
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP)
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA)
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Organisation de normalisation du Conseil de coopération du Golfe (GSO)
Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux (OIRSA)
Union africaine (UA)
Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

¹ Les Membres désireux de consulter les communications adressées au Secrétariat par les organisations internationales intergouvernementales sont invités à s'adresser à Mme Christiane Wolff (Division de l'agriculture et des produits de base), bureau 1106.

* Statut d'observateur auprès des organes subsidiaires de l'OMC prévu par les Accords de l'OMC avec le FMI et la Banque mondiale (WT/L/194 et WT/L/195).

3 ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES DONT LA DEMANDE EST EN ATTENTE

Center for Agricultural Bioscience International (CABI)
Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (CNCAP)
Convention sur la diversité biologique (CDB)
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)
Organisation internationale du cacao (ICCO)
